

Règlement : Accompagnement des entrepreneurs des industries culturelles et créatives Protopitch 3.0

Contexte

Dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Flandre, le projet Protopitch 3.0, dont Pictanovo est chef de file, a pour objectif : d'une part, d'encourager, d'accompagner in fine, démultiplier les initiatives et démarches entrepreneuriales et d'autre part, d'accompagner des entreprises ou personnes engagées dans un processus de développement d'activités.

Objectifs

Aider les entrepreneurs des industries culturelles et créatives dans leur développement d'activité en particulier dans une dimension transfrontalière.

Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de l'accompagnement les entreprises ou porteurs envisageant de créer une entreprise dans les 3 à 6 mois dans les Hauts-de-France, la Wallonie ou la Flandre Occidentale dont l'activité s'inscrit dans le secteur des Industries culturelles créatives (jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, livres, design, médiation culturelle, musique, arts visuels, arts du spectacle,...). Les bénéficiaires devront axer le développement de leur activité dans une démarche transfrontalière.

Les entreprises en difficulté ne sont pas éligibles (définition de l'Union Européenne) et doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Application du régime « De minimis »

La prise en charge de l'accompagnement entre dans la réglementation européenne de minimis qui précise qu'une entreprise ne peut bénéficier que de 200.000€ d'aides publiques par période de 3 exercices fiscaux consécutifs.

Le dispositif d'accompagnement

L'accompagnement vise à mettre en place des actions ciblées sur les besoins des bénéficiaires. Plusieurs formations collectives seront organisées sur des thématiques préalablement définies en fonction des besoins majeurs.

Les bénéficiaires pourront également bénéficier d'un accompagnement individualisé en fonction des besoins identifiés (expert métier, propriété intellectuelle, accompagnement commercial, ...).

La dimension transfrontalière sera mise en valeur lors de rendez-vous de networking organisés pour favoriser les partenariats transrégionaux.

Modalités d'accès au dispositif

Les entrepreneurs souhaitant bénéficier de cet accompagnement devront envoyer le dossier de candidature :

- pour la France : cbeaucamp@pictanovo.com
- pour la Wallonie : urban@lme.be; sylvain.normand@wapshub.be
- pour la Flandre : justine.vanneste@ocwest.be ; emmelie.houzet@tuawest.be

Votre candidature sera traitée sous quinzaine, les candidats éligibles seront conviés au comité de sélection pour présenter leur projet.

Critères d'appréciation :

- Nature du projet et caractère différenciant
- Caractère transfrontalier du projet
- Cohérence des besoins exprimés
- Présentation du/des entrepreneurs

Comité de sélection :

Les membres du comité de sélection reçoivent les dossiers à titre confidentiel et ne doivent en aucun cas les transmettre à des personnes extérieures à ce comité.

Il se réunit au moins une fois par mois et se déroule à tour de rôle sur les trois versants.

Pour les projets soutenus, une lettre de soutien sera envoyée sous quinzaine afin de préciser les modalités, conditions de l'accompagnement. Le comité de sélection aura la responsabilité de mettre en place un processus d'accompagnement adapté aux besoins du bénéficiaire.

Engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à suivre avec sérieux le programme établi en participant aux ateliers et rendez-vous fixés, au risque de se voir facturer les prestations engagées.

En fin de programme, il s'engage à évaluer l'accompagnement.

Composition du comité de sélection :

Le comité de sélection est composé d'au moins un représentant par versant :

- Un représentant de Pictanovo (France)
- Un représentant de LME et/ou Wap's Hub (Wallonie)
- Un représentant d'Oc-West et/ou TuaWest (Flandre)

Auxquels, pourront être associés en fonction de la nature des projets examinés :

- Un représentant d'un incubateur
- Un représentant d'une universitaire ou école
- Un représentant d'une entreprise du secteur
- Un expert du secteur concerné

Le comité de sélection se réunit au moins une fois par mois et se déroule à tour de rôle sur les trois versants